

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE
PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant
création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université « Secrétaire général de Mairie » porté par l'Ecole de Droit, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 44
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

 

Le 16 décembre 2024



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

Secrétaire général de Mairie

- Création -

UFR de rattachement : Ecole de Droit
Etablissements partenaires : CDG 63
Responsable du diplôme : François CAFARELLI
Validation à compter du : 05/11/2024
Validation accordée jusqu'à fin : 2026-2027
Délibération CFVU N° 2024-11-05_05

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Les secrétaires de mairie exercent dans les communes de moins de 3 500 habitants, où elles (94% de femmes !) sont essentielles, à la fois pour les habitants, pour qui ils représentent le premier service public de proximité, et pour le maire, dont ils sont le principal - et parfois unique - collaborateur.

Souvent qualifiés de « couteaux suisses », ils assurent des missions diverses et variées, qui relèvent :

- de l'accueil du public,
- de l'aide aux démarches administratives,
- de la médiation entre les citoyens et l'administration,
- du conseil au maire et aux élus municipaux,
- de la gestion des ressources humaines,
- de la gestion budgétaire,
- de la comptabilité publique,
- de la commande publique,
- du droit funéraire,
- de l'état civil,
- de l'organisation des élections,
- de l'urbanisme,
- du fonctionnement de la commune et de ses instances,
- des dossiers de subventions,
- du suivi des agents techniques
- des travaux...

Ce sont de véritables chevilles ouvrières de la vie communale.

Ce métier de secrétaire de mairie est un métier à part entière qui existe dans plus de 29 000 communes. Or il figure parmi les 12 métiers les plus en tension de recrutement dans la fonction publique territoriale : **on compte actuellement plus de 1 900 postes vacants et cette tendance risque de s'accroître avec le départ à la retraite d'un tiers des agents actuellement en fonction d'ici à 2030.**

L'impérieuse nécessité de valoriser ce métier a conduit le législateur à adopter la loi n° 2023-1380 du **30 décembre 2023** visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie afin de rendre ce métier davantage attractif au regard de son utilité majeure pour les territoires, **notamment les plus ruraux.**

Aujourd'hui, les maires comme les secrétaires de mairie regrettent qu'il n'y ait pas de formation **universitaire** préalable à la prise de fonctions, et que la formation continue pose des difficultés au regard des contraintes de temps et de remplacement sur cette fonction.

C'est ce constat qui conduit le législateur à lancer un processus d'évaluation de la pertinence de la création, au niveau national, d'une filière permettant l'obtention d'un diplôme national d'enseignement supérieur préparant au métier de secrétaire général de mairie (article 6 de la loi).

Est ainsi mise en avant la nécessité de renforcer la formation préalable des secrétaires de mairie.

Dans ce contexte, il semble que les facultés de droit et les IAE sont des acteurs privilégiés de cette formation, en partenariat étroit avec les Centres de Gestion, l'Association des Maires de France et, pour la formation continue, les Centres Nationaux de la Fonction Publique Territoriale.

Les objectifs de la formation sont ainsi de répondre d'ores et déjà aux attentes du législateur en apportant à une nouvelle génération d'étudiants toutes les connaissances et compétences afin qu'ils puissent se projeter vers le métier de secrétaire général de mairie.

Cette formation apportera en effet des connaissances sur les collectivités et les actions qu'elles mettent en œuvre. Les qualifications apportées seront évidemment théoriques, mais aussi pratiques à travers l'association systématique d'un universitaire et d'un praticien pour dispenser les enseignements. L'accent est également mis sur la pratique métier avec un période de stage conséquente (20 semaines encadrées par un secrétaire général de mairie) devant permettre l'acquisition de réflexes professionnels et de nature à garantir la capacité rapide des futurs diplômés à administrer les dossiers courants et les projets de développement local d'une collectivité, notamment rurale.

Une priorité sera donnée aux stages ouvrant sur une perspective d'emploi à court terme.

Dans la mesure où le recrutement d'un secrétaire général de mairie peut se faire soit de manière directe, par contrat, soit via le recrutement d'un agent public titulaire de catégorie B, ce DU a vocation à être articulé avec la préparation aux concours dispensée par l'IRPAG afin d'offrir aux apprenants les plus larges perspectives d'employabilité.

Cette formation peut enfin préfigurer, à moyen terme, et si elle trouve son public, la création d'une licence professionnelle.

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III – Autre composante de l'UCA participant à la formation

IAE Clermont Auvergne

IV – Partenaires de la formation

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires

Le Centre de gestion du Puy-de-Dôme et le CNFPT assurent d'ores et déjà la formation continue des secrétaires de mairie ainsi que la formation des personnes adressées par France Travail dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Ces structures ont une connaissance très fine des attentes des communes et des attendus de la formation. Ils sont en outre en prise directe avec les futurs employeurs qui ont vocation à accueillir les apprenants inscrits dans le cadre du stage.

L'IADT, acteur central de la collaboration des territoires est également associé, tant pour son soutien matériel que pour l'intérêt de proposer aux apprenants une possibilité de côtoyer en son sein des apprenants d'autres formations tournées vers le développement territorial local.

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif

- IADT
- Centre de Gestion du Puy-de-Dôme (en cours de signature) – engagement à hauteur de 5 000 €
- Association des maires du Puy-de-Dôme (en cours de signature) – engagement à hauteur de 5 000 €
- Département du Puy-de-Dôme – engagement à hauteur de 5 000 €
- Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge – délibération accordant 1 500 €
- Communauté de communes Ambert Livradois Forez – délibération accordant 1 500 €
- Agglomération Pays d'Issoire (en cours de discussion – 1 500 €)
- Clermont Métropole (en cours de discussion – 1 500 €)
- Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (en cours de discussion– 1 500 €)
- Communauté de communes Entre Dore et Allier (en cours de discussion– 1 500 €)
- Association des maires ruraux (en cours de discussion)

Soit au moins 24 000€ de financements extérieurs, dont 18 000€ assurés à ce stade.

V – Responsables du DU

Nom, Prénom : François CAFARELLI

Statut : MCF HC

Coordonnées : francois.cafarelli@uca.fr / 06 68 02 92 68

Nom, Prénom : François AUBERT

Statut : PR

Coordonnées : francois.aubert@uca.fr

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- François CAFARELLI, MCF, Ecole de Droit, UCA
- François AUBERT, PR, IAE, UCA
- Claire MARLIAC, MCF, Ecole de Droit, UCA

Au moins un apprenant de la formation

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Jean-Patrick SERRES – DGS CDG63
- Bertrand BARRAUD, Maire d'Issoire, Président de l'Agglomération Pays d'Issoire – Vice-président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Vice-Président AMF63
- Cédric MEYNIER, Maire de Saint-Georges-sur-Allier – Secrétaire Général AMF63
- Camille ANDRIEU – Directrice AMF63
- Emmanuelle FOUILLADIEU – DGS Riom Limagne Volcans
- Anne MARION – Avocate

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2024-2025

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Etudiants titulaire d'une licence ou d'un master	Être titulaire d'une licence, idéalement de droit, AES, économie, gestion, géographie, aménagement
RE	Tous publics	VAP ou être titulaire d'une licence, idéalement de droit, AES, économie, gestion, géographie, aménagement, etc.
FC	Oui – Hors périmètre CDG ou CNFPT	Possibilité d'examen sur dossier dans les autres situations

Durée de la formation : 1 an, 267 h d'enseignement + stage (700 h)

Calendrier de la formation : cours de septembre à décembre ; stage de janvier à juin ; soutenance du rapport de stage et Grand oral, retour d'expérience fin juin début juillet

Lieu de la formation : IADT

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	3 500 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente) + Agents des collectivités locales du Puy-de-Dôme	990 €
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle – concerne les UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	660 €

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 11 à tarif plein. En raison de l'attribution de subventions, une ouverture en dessous de ce seuil sera possible durant les 2 premières années ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / de candidature : mai-août

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

La première période de formation se déroule de septembre à décembre. 237h de cours sont dispensées, soit environ 18h par semaine, soit 6 à 7h par jour sur 3 jours sur 13 semaines.

Les évaluations sont réalisées à travers un contrôle continu pour renforcer l'implication des apprenants, sauf pour l'UE 13 – Démarche projet 1 qui fait l'objet d'un oral collectif.

Le 2^{ème} semestre est consacré à un stage long permettant une véritable mise en situation. Idéalement, le stage est double : collectivité de belle taille (établissement public de coopération intercommunale) + commune plus petite et rurale.

Au retour du stage, un rapport est rendu et évalué.

Un Grand oral est organisé (EvT) afin de revenir sur l'expérience du stage et de vérifier l'acquisition des compétences, des savoir-faire et des savoir-être.

Enfin, l'UE 13 – Démarche projet, après avoir été évaluée sous la forme d'un oral collectif au S1, fait l'objet d'un nouvel oral, individuel, permettant à l'apprenant de reformuler sa proposition au regard de l'expérience acquise en stage.

Parcours IRPAG :

Les apprenants le souhaitant pourront s'inscrire en parallèle à l'IRPAG pour préparer les épreuves des concours de rédacteur et d'attaché territorial.

Au S1, la coordination entre le DU et les cours pertinents de l'IRPAG (Culture générale, Note de synthèse), sera garantie.

Au second semestre, le stage se déroulera du lundi au jeudi, et le vendredi sera consacré à l'IRPAG.

Ce parcours ne fait l'objet d'aucune adaptation des MCCC.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'exams	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coeff	Nature et durée de l'épreuve	Coeff		
UE 1 : Environnement métier	24		24		EvC E ou O				sept-déc	1
UE 2 : Gestion juridique	12		12		EvC E ou O				sept-déc	1
UE 3 : Gestion des ressources	75		75		EvC E ou O				sept-déc	2
UE 4 : Gestion des espaces	30		30		EvC E ou O				sept-déc	1
UE 5 : Gestion patrimoniale	18		18		EvC E ou O				sept-déc	1
UE 6 : Actions publiques	54		54		EvC E ou O				sept-déc	2
UE 7 : Méthodologie	54		54		EvC E et O				déc et juillet	2
UE 8 : Stage	700		700				Rapport + grand oral		juillet	10
Total	967		967							20

III – Règles de délivrance du diplôme

Les UE se compensent entre elles. En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue sous la forme d'un oral d'une heure portant sur l'ensemble de la formation.

Validation du stage : la note est le résultat de la moyenne entre l'évaluation par le tuteur et l'évaluation du rapport de stage par l'équipe pédagogique.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7	UE 8
Maîtriser l'environnement institutionnel et politique de la commune	X	X						X
Anticiper, analyser et prévenir les risques juridiques		X					X	X
Maîtriser le fonctionnement de la commune		X	X	X	X	X	X	X
Maîtriser les finances de la commune		X	X					X
Gérer les ressources humaines communales	X	X	X					X
Maîtriser les mécanismes d'achat		X	X					X
Gérer les données		X	X					X
Penser l'aménagement du territoire et le mettre en œuvre		X		X			X	X
Comprendre les enjeux patrimoniaux municipaux et valoriser le patrimoine communal		X			X		X	X
Connaitre la diversité des services publics communaux et leurs modalités de fonctionnement	X	X				X	X	X
Maîtriser les outils informatique métiers							X	X
Concevoir une politique publique et la déployer	X	X	X	X	X	X	X	X
Savoir-faire	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7	UE 8
Comprendre les besoins exprimés		X					X	X
Analyser les situations et difficultés dans la diversité de leurs dimensions (juridique, financière...)	X	X	X	X	X	X	X	X
Prendre les décisions relatives à la gestion d'une commune	X	X	X	X	X	X	X	X
Expliquer les décisions prises ou à prendre		X					X	X
Formaliser les décisions prises	X	X						X
Communiquer sur les décisions	X						X	X
Savoir-être	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7	UE 8
Savoir se positionner/comporter au sein d'une structure professionnelle	X						X	X
Exercer un leadership	X						X	X

V – Equipe pédagogique

Intervenant	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N° UE	Matière	Volume horaire TD
François CAFARELLI	UCA	MCF		1	Environnement juridique et institutionnel des CT	3
Emmanuelle FOUILLADIEU	Riom Limagne Volcans	Adm. Territorial	DGS	1	La répartition des compétences entre les acteurs	6
M Tony BERNARD	CDG 63	Juriste droit public	Président	1	L'organisation de l'administration communale	3
					Vis-à-vis des élus	3
					Vis-à-vis des agents	
Amina ESSABIR		Fonctionnaire territoriale	Directrice relation usagers	1	Vis-à-vis des administrés/usagers / gestion conflits	3
Evan RACHEL	UCA	PR		1	Responsabilité pénale des agents/élus	3
Charles-André DUBREUIL	UCA	PR		1	Déontologie / conflits d'intérêts	3
Tony BERNARD	CDG 63	Juriste droit public	Président CDG63	2	Le fonctionnement du CM	12
					Élaboration et sécurisation des AAU	
					Entrée en vigueur et sortie de vigueur des AAU	
					Le contrôle de légalité	
Martine TEXIER	Sytec	Fonctionnaire territoriale	Directrice	3	Recettes de fonctionnement	3
Emmanuelle FOUILLADIEU	Riom Limagne Volcans	Adm. Territorial	DGS	3	Recettes d'investissement	3
François AUBERT	UCA	PR		3	Elaboration du budget municipal	9
					Exécution d'un budget municipal	
					Analyse financière	
Martine TEXIER	Sytec	Fonctionnaire territoriale	Directrice	3	La responsabilité des gestionnaires publics	3
Jean-Patrick SERRES	CDG 63	Fonctionnaire territorial	DGS	3	Le statut de la FPT	6
Elise FRAYSSE	UCA	PR	3	3		
Isabelle JUGE-DORAT	Départem ^t 63	Fonctionnaire territoriale	DRH Département 63	3	Carrière/ Rémunération	3
Guillaume JOUBERT	CDG 63	Fonctionnaire territorial	Resp adj Santé, sécurité au travail	3	Maladie / Invalidité	6
Marie-Hélène DAJOUX	Commune de Billom	Fonctionnaire territoriale	DRH	3	Paie	12
					Retraite	3
Jean-Patrick SERRES	CDG 63	Fonctionnaire territorial	DGS	3	Management / pilotage / action sociale pour agents	3
					Dialogue social	3
JL PERONNET	CDG 63	Fonctionnaire territorial	Préventeur risques professionnels	3	Prévention et sécurité au travail	3
Charles-André DUBREUIL	UCA	PR		3	Principes généraux de la commande publique	3
François CAFARELLI	UCA	MCF		3	Passation des contrats	3
Anne MARION	Cabinet Teillot	Avocate	Associée	3	Exécution des contrats	6
					Garanties post-contractuelles	
					Gestion des différends	
Jennifer MARCHAND	UCA	MCF		3	RGPD	3
Jennifer MARCHAND	UCA	MCF		4	Urbanisme	18

Stéphane JAVALOYES	UCA	MCF associé		4	Aménagement - Gestion de la transition écologique	12
François CAFARELLI	UCA	MCF		5	Domanialité publique / protection	3
Sébastien DEFIX	UCA	PR associé		5	Domanialité publique / valorisation	6
Anne MARION	Cabinet Teillot	Avocate	Associée	5	Gestion des biens de section	3
Lucie LEROY-SCHMITT	Clermont Auvergne Métropole	Fonctionnaire territoriale	Directrice patrimoine	5	Stratégie patrimoniale	6
François CAFARELLI	UCA	MCF		6	Principes généraux applicables aux services publics	3
Nicolas MALLET	Ville de Clermont-Fd	Fonctionnaire territorial	Directeur police municipale	6	Pouvoir de police et assermentation	6
Patrick LOISON		Formateur		6	Funéraire	12
Clément VOLDOIRE	Ville de Clermont-Fd	Fonctionnaire territorial	Directeur enfance	6	Scolaire et périscolaire	6
Rémi BALDASSIN	Ville de Clermont-Fd	Fonctionnaire territorial	CCAS	6	Action sociale (CCAS)	3
Florent LOIR	Clermont Auvergne Métropole	Fonctionnaire territorial	DGA ressources	6	Tourisme	3
					Médiathèques / musées / écoles de musique...	6
Arnaud PIRROT	Commune de Montluçon	Fonctionnaire territorial	Directeur état civil	6	Etat civil	9
Grégory VILLAFRANCA	Commune de Puy-Guillaume	Fonctionnaire territorial	DGS	6	Organisation des élections	6
François THOMAZEAU	UCA	MCF associé		7	Note de cadrage	6
En cours	UCA			7	Maîtrise des outils informatiques (Excel, Word, PPT...)	9
En cours	UCA			7	Communication	3

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 90

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 141

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation :

- François CAFARELLI, MCF, Ecole de Droit, UCA
- François AUBERT, PR, IAE, UCA
- Claire MARLIAC, MCF, Ecole de Droit, UCA
- Jean-Patrick SERRES – DGS CDG63
- Camille ANDRIEU – Directrice AMF63
- Emmanuelle FOUILLADIEU – DGS Riom Limagne Volcans
- Anne MARION – Avocate

VII – Modalités d'admission

Sélection sur dossier incluant :

- CV
- Lettre de motivation
- Justificatif de la détention d'un diplôme de Licence ou équivalent

Avis favorable du Conseil de Gestion de la composante : 24/10/2024

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 05/11/2024

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2026-2027

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

CONSEIL DE GESTION

Jeudi 24 octobre 2024

Étaient présents : Mme BAUDOIN, Mme CAIRE, M. OULION, M. RASCHEL, M. RIFFARD, Mme MARCHAND, M. VALETTE, Mme GIRARD, Mme L'HOTE, Mme TAVARES, M. RAIGNIER, M. RAUZIER, M. PELISSIER, Mme BORDENAVE, M. EDIER, M. LEBATTEUR, Mme THEME

Présidence de la séance : M. RIFFARD

Excusés ayant donné procuration : M. MARIANO

Invités : M. BAHLOUL, M. CAFARELLI, M. CAUSSE, M. FRANCOIS, Mme LEONOWICZ

Le Conseil de Gestion débute à 17h sous la présidence de Monsieur le Doyen de l'École de Droit, M. Jean-François RIFFARD.

Point 7 : DU Secrétaire Général de Mairie

M. Le Doyen rappelle la genèse de ce projet et donne la parole à M. CAFARELLEI, porteur dudit projet.

M. CAFARELLI présente ce DU aux membres du conseil de gestion en rappelant notamment le constat partagé par les différents partenaires débouchant sur la création de ce DU ; en énonçant les grandes lignes de ce nouveau diplôme (maquette pédagogique, durée de la formation, nombre d'heures dispensées, intervenants dans la formation, subventions diverses...)

Après plusieurs échanges, le DU est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.

Monsieur le Doyen de L'Ecole de Droit

Jean-François RIFFARD

